



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 05 novembre 2014

INVESTISSEMENTS

8 – INVESTISSEMENTS METRO

8.13 – Prolongement Ligne B - Marché 1 2013 11778 M : Marché Conseil en Assurances à conclure avec AON France : Approbation du marché

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. MOUDENC & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

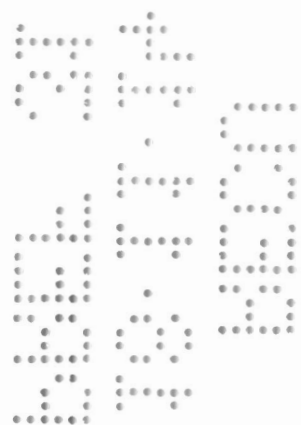
MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.





Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2013.12.12.10.3 du 12 décembre 2013, le Comité Syndical du SMTC a approuvé le programme d'assurances de l'opération ligne E.

Le présent marché 1 2013 11778 M a pour objet une mission d'assistance dans la conception, la mise en place et le suivi de la couverture d'assurances la mieux adaptée à l'opération du Prolongement de la ligne B du métro. Cette mission englobe également la gestion des polices et des sinistres.

La passation de ce marché se fait dans le cadre d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 160 et 161 du code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 20 décembre 2013 aux publications du BOAMP et de l'Argus de l'Assurance, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 31 janvier 2014 à 12h.

En vertu de l'article 56 du Code des Marchés Publics, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

3 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

1 entreprise a remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

L'enveloppe reçue a été ouverte le 3 février 2014.

Le 21 mars 2014, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a décidé de retenir la candidature suivante :

- AON FRANCE

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 21 mars 2014, attribué le marché à AON France dont le montant proposé s'élève à 86 000 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché 1 2013 11778 M avec l'entreprise AON France.

* *
*

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

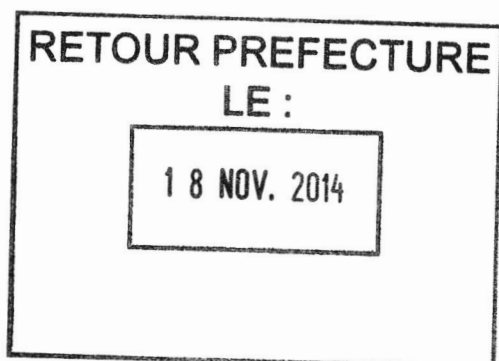
ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

REC
10.11.14
PRÉF 31



ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise AON France le marché 1 2013 11778 M concernant une mission de Conseil en Assurances, pour un montant de 86 000 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel Lattes", with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES

RECU
18.11.14
PREF 31

